

SELARL THEVENOT PARTNERS
Maître Aurélia PERDEREAU
42, rue de Lisbonne
75008 PARIS

SELARL AJASSOCIES
Maître Nicolas DESHAYES
46, promenade Jean Rostand
93000 BOBIGNY

Par e-mail :
avec@thevenotpartners.eu
avec@ajassocies.fr

V/Réf : GROUPE AVEC - ASSOCIATION APATS (ASSOCIATION D AIDE A LA PROMOTION D UN ACCES POUR TOUS A UNE OFFRE DE SOINS)

Chers Maîtres,

Par jugements distincts du 8 mars 2024, le Tribunal de commerce de Bobigny a ouvert des procédures de redressement judiciaire au bénéfice de l'association ASSOCIATION D'AIDE A LA PROMOTION D'UN ACCES POUR TOUS A UNE OFFRE DE SOINS (ci-après l' « **APATS** ») et l'association ASSOCIATION POLE DENTAIRE BAYEN (ci-après l' « **APDB** » et, ensemble avec l'APATS, les « **Associations** ») et vous a désignés en qualité d'administrateurs judiciaires (ci-après ensemble les « **Administrateurs Judiciaires** »).

Vous avez initié un appel d'offres pour les Associations, avec pour dates limites de dépôt des offres :

- Pour l'APDB, le vendredi 14 juin à 12 heures ;
- Pour l'APATS, le vendredi 28 juin à 12 heures.

Afin de nous permettre d'apprécier l'opportunité de formaliser une offre de reprise des actifs et activités des Associations dans le cadre des dispositions de l'article L. 642-1 et suivants du Code de commerce (ci-après le « **Projet** »), les Associations et vous-même, en qualité d'administrateurs judiciaires, allez être amenés à nous transmettre certaines informations confidentielles.

La présente lettre (ci-après l'« **Engagement de Confidentialité** ») a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ces informations nous sont communiquées et de fixer les règles relatives à leur utilisation et à leur protection.

Pour les besoins de l'Engagement de Confidentialité, sont considérées comme constituant des « **Informations Confidentielles** » l'ensemble des informations ayant trait aux Associations et à leurs activités, de quelque nature qu'elles soient, que les Associations (ce qui comprend leurs employés, mandataires sociaux et conseils respectifs) et vous-même pourriez communiquer à notre société / association ou à l'un quelconque de ses associés/actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, salariés, conseils (y compris juridiques, comptables ou financiers) et tout établissement financier envisageant de participer au financement du Projet (ci-après ensemble les « **Représentants** »), préalablement ou après la date de l'Engagement de Confidentialité.

Nos engagements au titre de l'Engagement de Confidentialité ne portent pas sur les Informations Confidentielles dont nous pourrions établir qu'elles sont connues du public autrement que du fait d'une divulgation opérée par nous, notre société / association ou ses Représentants en violation de nos obligations au titre de l'Engagement de Confidentialité ou de toute autre obligation de confidentialité nous incombant.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, nous nous engageons à :

- Garder les Informations Confidentielles strictement confidentielles et à ne les communiquer de quelque manière que ce soit à aucun tiers, en dehors de ceux de nos Représentants dont la connaissance des Informations Confidentielles est strictement nécessaire à l'appréciation du Projet ;
- Utiliser et exploiter les Informations Confidentielles dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l'appréciation du Projet. En particulier, nous n'utiliserons pas les Informations Confidentielles, directement ou indirectement, d'une manière qui pourrait causer un préjudice aux Associations ou à leurs Représentants ;
- Prendre toute disposition nécessaire pour faire respecter l'Engagement de Confidentialité par nos Représentants et, en particulier, nous porter fort du respect des termes de l'Engagement de Confidentialité par nos Représentants ;
- Ne pas initier ou accepter d'engager des contacts de quelque nature que ce soit avec le personnel des Associations, notamment en vue de les recruter, sauf accord préalable et écrit des Associations et des Administrateurs Judiciaires ;
- Sauf autorisation expresse des Administrateurs Judiciaires, ne pas approcher, solliciter ou entrer en relations d'affaires, directement ou indirectement, pour notre compte ou pour le compte d'un tiers, avec tout patient, client, fournisseur, agent, prêteur, concédant, licencié ou toute autre personne dont nous savons qu'elle est en relation d'affaires avec les Associations du fait de la communication des Informations Confidentielles ;
- Ne rien entreprendre qui pourrait affecter négativement les relations entre les Associations et leurs patients, clients, fournisseurs ou autres relations d'affaires.

Dans l'éventualité où nous ne donnerions pas suite au Projet pour quelque raison que ce soit, nous nous engageons à le notifier aux Administrateurs Judiciaires dans les meilleurs délais.

Nous reconnaissons par ailleurs que ni les Administrateurs Judiciaires, ni leurs Représentants ne garantissent l'exactitude et le caractère exhaustif des Informations Confidentielles et qu'ils ne pourront en aucun cas être tenus responsables des conséquences de leur utilisation par notre société / association ou ses Représentants ni des erreurs ou omissions qu'elles pourraient contenir.

Les obligations liées à l'Engagement de Confidentialité prendront effet à compter de la date de sa signature et resteront en vigueur jusqu'à la date de réalisation du Projet ou, à défaut, pendant une durée de un (1) an.

L'Engagement de Confidentialité est expressément soumis au droit français. Tout différend, contentieux, litige ou réclamation de quelque nature que ce soit se rattachant directement ou indirectement à l'Engagement de Confidentialité ou à sa conclusion, sa validité, son interprétation ou son exécution sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Bobigny.

Par la présente nous nous engageons également à prendre connaissance des cahiers des charges et à respecter les conditions dans lesquelles doivent être déposées nos offres.

Veuillez agréer, Chers Maîtres, l'expression de nos salutations distinguées.

Société :

Représentée par :

Adresse :

Fait à

Le

Signature

Adresses e-mail des personnes auxquelles l'accès à la data room devra être donné :